Nations Unies S/PV.6698



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6698e séance

Jeudi 22 décembre 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Churkin	(Fédération de Russie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	France	M. Araud
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Vinay Kumar
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2011/727)

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011)

11-64751 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2011/727)

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011)

Le Président (*parle en russe*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ian Martin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Ian Martin, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Tripoli.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/727, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. Ian Martin et de l'Ambassadeur João Maria Cabral, Représentant permanent adjoint du Portugal, qui va prendre la parole au nom de M. José Filipe Moraes Cabral, Représentant permanent du Portugal, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011).

Je donne maintenant la parole à M. Ian Martin.

M. Martin (*parle en anglais*) : Quatre semaines après sa formation, le Gouvernement intérimaire libyen s'attelle activement à l'élaboration de plans pour répondre aux priorités immédiates. Il se trouve face à un défi double : premièrement, satisfaire aux besoins les plus pressants du peuple libyen et répondre à des attentes élevées en ce qui concerne la responsabilité qui incombe aux nouvelles autorités de produire des résultats, et, deuxièmement, engager des réformes pour mettre en place des institutions responsables qui satisfassent les désirs de changement et de modernité de la population. Il entreprend ces tâches dans des conditions de sécurité qui demeureront incertaines tant que l'on n'aura pas pris, et commencé à mettre en œuvre, des décisions s'agissant de l'avenir des combattants révolutionnaires. Il ne lui reste que six mois avant l'organisation des élections pour constituer un congrès national, lesquelles ouvriront la voie à la formation d'un nouveau gouvernement et au processus de rédaction d'une nouvelle constitution.

L'état d'esprit de la population évolue progressivement en Libye, où l'on met de plus en plus l'accent sur les questions qui figuraient au cœur des demandes de la révolution. Le peuple demandait, entre autres, une amélioration de la performance institutionnelle, pour qu'elle réponde à leurs attentes, et que les affaires de l'État soient gérées de façon responsable et transparente. Le compte à rebours des élections de juin prochain a commencé, et la société civile s'affirme de plus en plus face à l'action du Conseil national de transition (CNT) et du Gouvernement, qu'elle suit de près et n'hésite pas à critiquer, dans le climat démocratique qui prend maintenant tournure en Libye.

Dans mon dernier exposé (voir S/PV.6669), j'ai souligné que la stabilisation du pays et la réussite du Gouvernement dépendaient des liquidités dont il disposerait pour pouvoir faire face à ses besoins urgents. L'accord donné par le Comité des sanctions à la radiation de la Banque centrale de Libye et de la Libyan Foreign Bank de sa liste a été chaleureusement accueilli par le Gouvernement, et devrait permettre de dissiper l'impression vivace, au sein de la population, qu'on empêchait la Libye d'accéder à ses avoirs. Mardi, j'ai pris part, avec des collègues de l'Organisation des Nations Unies, à une réunion organisée à Tripoli par le Ministère des affaires étrangères avec notre appui et celui des principaux pays qui détiennent ces avoirs, dans le cadre de la stratégie coordonnée de règlement des questions liées au déblocage des fonds, qui a été proposée au cours des débats du Conseil qui ont suivi mon dernier exposé. D'autres mesures techniques doivent encore être examinées sur le plan bilatéral, et il importe toujours que toutes les parties fassent le nécessaire pour accélérer le processus afin que le Gouvernement puisse disposer le plus rapidement possible de fonds suffisants. J'espère toutefois que la

crise des liquidités sera bientôt résorbée. Le Premier Ministre, M. El-Keib, m'a demandé ce matin de transmettre ses remerciements pour les mesures prises.

D'après le calendrier établi par le CNT, il ne reste qu'un mois pour adopter la loi électorale et établir une commission électorale. L'équipe électorale de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a travaillé de façon intensive avec le comité électoral du CNT. Celui-ci n'a pas encore pris de décisions définitives, mais l'on a bien progressé dans l'analyse des différentes options relatives aux questions politiques et techniques complexes qui doivent être définies dans la loi électorale. Notre équipe électorale fournit en permanence des conseils techniques, des indications sur les pratiques optimales et des éléments de comparaison à partir des exemples tirés de différents pays. Les principaux sujets abordés concernent le choix du système électoral, les critères d'admissibilité à voter, les méthodologies possibles d'établissement des listes électorales et la création de la commission électorale. La définition des circonscriptions électorales et la répartition des sièges représentent les décisions politiques les plus difficiles à prendre en raison des critères géographiques et de répartition démographique. Le Comité a indiqué qu'il entendait que la solution choisie, quelle qu'elle soit, tienne compte des dispositions concernant la représentation des femmes et des minorités.

Notre équipe électorale a passé en revue, en étroite collaboration avec les autorités libyennes, les registres d'état-civil existants, afin d'évaluer la qualité des systèmes actuels et d'examiner dans quelle mesure ils pourraient être utilisés pour l'établissement des listes électorales. Ses conclusions ont été présentées au Comité électoral en même temps que les autres solutions possibles en matière de systèmes d'inscription des électeurs ou de critères d'admissibilité. Le principe de la participation de tous les Libyens a toujours été mis en avant.

Le Comité reconnaît que les décisions essentielles concernant ces élections doivent être largement acceptées par les parties prenantes libyennes, et s'est dit déterminé à communiquer avec le public sur ce point. Il a d'ores et déjà recouru aux médias pour informer le public sur ses activités jusqu'à présent et a engagé des consultations publiques autour de la loi électorale, même si ces consultations restent encore limitées. L'ONU et les autres organisations internationales sont prêtes à appuyer des programmes d'éducation civique et électorale qui permettent de mieux informer les électeurs aux fins de leur participation au scrutin.

Le Comité met semble-t-il la dernière main aux détails relatifs à la création de la commission électorale. La nomination d'un président et de ses adjoints est attendue avant la fin de l'année. Le Comité souhaite que l'ONU continue de diriger et de coordonner toute l'aide électorale apportée par la communauté internationale. L'équipe d'appui électoral des Nations Unies s'agrandira nettement en janvier afin d'apporter son appui à la nouvelle commission électorale.

La sécurité est évidemment essentielle pour le bon déroulement des élections. Nos conseillers pour les questions de police ont déjà commencé à discuter avec le Ministère de l'intérieur de la formation à assurer en vue de sécuriser le processus électoral. Mais cela s'inscrit dans une problématique beaucoup plus vaste. Les nouvelles autorités libyennes doivent commencer à travailler à la mise en place d'une nouvelle armée professionnelle fondée sur l'allégeance à un État démocratique moderne, et d'une force de police adhérant totalement à l'état de droit et au respect des droits de l'homme. La constitution de ces forces de sécurité sera une tâche longue et difficile. Par ailleurs, il faut commencer rapidement le processus d'intégration d'un grand nombre de combattants révolutionnaires aux institutions civiles et militaires de l'État ainsi que la démobilisation et la reconversion des autres à un emploi ou une formation.

Des consultations étroites seront nécessaires avec les dirigeants des brigades révolutionnaires afin de les amener à coopérer totalement. Il faudra compter avec eux dans la nouvelle Libye, et leur contribution à la cause de la révolution doit être dûment reconnue. Le programme du Gouvernement, dont sont chargés à parts égales les Ministères de la défense, de l'intérieur et du travail, porte, pour commencer, sur quelque 75 000 anciens combattants. Le Ministère du travail met actuellement au point un programme pour l'emploi qui permettra aux anciens combattants de reprendre des études, de suivre une formation professionnelle et d'accéder à des débouchés et de retourner ainsi plus facilement à la vie civile. L'ONU a d'ores et déjà déployé une mission de cadrage chargée de sonder sur quel soutien on pourrait compter pour ces projets de réintégration.

Parallèlement, même si la situation s'est largement stabilisée dans tout le pays sur le plan de la sécurité, le risque d'escalade des affrontements

localisés est toujours réel. Cela est notamment dû au fait que les nombreuses formations révolutionnaires, parfois rivales, ne disposent pas de mécanismes de coordination vraiment efficaces entre elles ou avec le Gouvernement. Cette situation est encore compliquée par les tensions nées en partie de conflits locaux historiques entre les communautés, et que l'ancien régime avait exacerbées et exploitées à son avantage. Nous avons été témoins ces dernières semaines d'une série d'affrontements armés de gravité variable, qui ont amené la population, notamment à Tripoli, à faire pression pour que des dispositions soient prises pour assurer la sécurité sans trop recourir aux brigades armées. Si des dispositions rapides et efficaces ne sont pas prises pour rétablir la sécurité, plusieurs parties prenantes risquent de se radicaliser, ce qui porterait atteinte à l'autorité légitime de l'État.

La MANUL a enregistré des progrès sur le plan de l'appui apporté aux autorités libyennes en matière de coordination de l'aide bilatérale et multilatérale à la réadaptation de la police libyenne et au renforcement des services de sécurité et de gestion des frontières. La MANUL et la section de coordination qui vient d'être établie au Ministère de l'intérieur ont convoqué le 20 décembre une réunion des principaux partenaires consacrée à l'appui à la réadaptation du service de police libyen. Les parties sont convenues d'aider le Ministère à mettre au point un plan détaillé d'ici à la mi-janvier, où seront précisés les besoins les plus urgents en matière d'aide à la formation, d'équipement et de remise en état des commissariats de police détruits.

Une première réunion de coordination sur la sécurité et la gestion des frontières a eu lieu le 19 décembre entre les Ministères de la défense, de l'intérieur et des affaires étrangères et des représentants des États Membres et des organisations qui ont proposé une assistance à ce sujet. On y a souligné la nécessité urgente de renforcer les capacités civiles et celles des forces de sécurité en matière de gestion des frontières, dans le cadre de la sécurisation des frontières maritimes et terrestres de la Libye et afin de faire face plus efficacement à des problèmes comme le trafic de stupéfiants, le trafic d'armes et l'immigration illégale, dans le respect des normes internationales. À cet égard, nous saluons la création, au sein du Ministère de la défense, de l'Agence nationale pour la sécurité des frontières et des installations stratégiques. Le Ministère de l'intérieur supervisera la gestion civile des installations situées aux frontières.

Le Ministère de l'intérieur vient d'achever le premier séminaire de formation dispensé depuis le déclenchement du conflit, où ont été formés 170 anciens combattants au contrôle des passeports et aux processus d'enquête. La MANUL travaille avec les ministères et les partenaires internationaux à un programme commun de formation sur six mois en vue de soutenir ces efforts, ainsi qu'à l'élaboration d'une liste des besoins et exigences prioritaires permettant d'optimiser l'aide internationale. Il a été demandé à la MANUL d'organiser régulièrement des réunions de coordination consacrées à l'assistance à la police libyenne et à la sécurité et la gestion des frontières.

Ces rôles de coordination de la MANUL sont venus s'ajouter à sa tâche permanente, à savoir réunir ceux qui aident les autorités libyennes à faire face aux menaces de prolifération potentielle d'armes, de munitions et d'autres restes explosifs de guerre. Alors que la communauté internationale reste essentiellement préoccupée par une possible prolifération de systèmes portables de défense anti-aérienne, il semble y avoir pour l'instant peu de traces de telles armes dans les pays voisins. Des visites de sites de stockage d'armes et de brigades dans toute la Libye indiquent que la plupart des armes qui ont été pillées sont probablement détenues par des brigades révolutionnaires ou des milices locales qui se trouvent non loin des sites pillés, ce qui en fait essentiellement un problème national libyen de désarmement et de maîtrise des armes.

Au cours de la dernière réunion de coordination, la MANUL a convenu, avec le Ministère de la défense et les partenaires bilatéraux, d'établir une équipe opérationnelle sur les systèmes portables de défense anti-aérienne en vue d'établir sur l'ensemble du pays un relevé des armes et sites de stockage et de coordonner les efforts d'identification, de collecte et de neutralisation de ces armes entre tous les partenaires opérationnels concernés. La MANUL et le Service de la lutte antimines (SLAM) travaillent également en étroite collaboration avec le Ministère de la défense pour mettre au point un programme d'enregistrement des armes détenues par les brigades révolutionnaires. Au début du mois de décembre, le Gouvernement des États-Unis a signé un accord technique avec le Ministère de la défense afin de procéder à l'inventaire de toutes les armes et zones de stockage de munitions en Libye et à la destruction des armes classiques, dont l'application est coordonnée avec le SLAM et d'autres

partenaires par le biais de l'équipe spéciale opérationnelle.

L'inventaire d'autres armes et matières chimiques trouvées sur deux sites qui n'avaient pas été déclarés a progressé. Le 28 novembre, les autorités libyennes ont officiellement présenté à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) une déclaration détaillée de ces matières, qui, dans l'intervalle, ont été transférées au site de stockage déjà déclaré. L'OIAC a l'intention de retourner en Libye à la mi-janvier pour aider les autorités libyennes à détailler davantage leur déclaration, vérifier les matières déclarées et la sécurité du stockage. La MANUL contribue à cette visite grâce à des arrangements logistiques et en matière de sécurité et de coordination.

De même, le 9 décembre, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a achevé sa visite en Libye, pendant laquelle ses représentants ont inspecté les installations nucléaires de Tajoura, à Tripoli, et les installations de stockage de concentré d'oxyde jaune d'uranium à Sabha. Dans le premier bilan qu'elle a dressé, l'AIEA a fait part de sa conclusion d'ensemble selon laquelle aucune des matières nucléaires précédemment enregistrées dans ces installations n'avait disparu. Toutefois, même s'il n'existe aucun risque immédiat pour la santé ou de radiation, la vente et le transfert rapides des quelque 6 400 barils de matières nucléaires se trouvant à Sabha ont été vivement recommandés, sachant que les conditions de stockage des barils se détériorent et que les mesures de sécurité actuelles de l'installation ne sont pas jugées suffisantes à long terme. Il semble, cependant, qu'il n'y ait aucun risque de prolifération, compte tenu du poids et de l'état des barils.

Les partenaires de la lutte antimines poursuivent leurs efforts, avec 26 équipes de déminage et 28 équipes de sensibilisation actuellement opérationnelles sur le terrain. L'un des faits positifs a été la récente mise sur pied du Centre libyen de lutte contre les mines et les restes explosifs de guerre. Le fait que cela ait fait l'objet du premier décret pris par le nouveau Ministre de la défense indique la priorité élevée que les autorités libyennes accordent à cette question. Le 15 décembre, mon adjoint a lancé un appel aux bailleurs de fonds en faveur de la lutte antimines, en collaboration avec le Ministère de la défense, le Centre libyen de lutte antimines et l'équipe du SLAM. Jusqu'à ce que les fonds libyens soient disponibles, un financement international demeure nécessaire d'urgence pour que les capacités actuelles de lutte antimines soient maintenues et élargies afin de répondre à la nouvelle menace que représentent d'autres zones de pollution signalées à travers le pays.

La MANUL continue de surveiller la situation des détenus et de faire pression sur les autorités pour que tous les centres de détention fonctionnent dans le cadre de la loi. Lors d'une récente réunion, le Ministre de la justice m'a informé que des représentants de son Ministère avaient commencé à visiter les centres de détention pour les placer sous le contrôle de la police judiciaire, et avaient reçu l'accord des brigades concernées. Le Ministère recrute des officiers de police judiciaire supplémentaires afin d'accélérer le processus de transfert. Quatre centres de détention ont jusqu'ici été transférés, et le Ministre était optimiste tous les centres de détention seront placés sous la responsabilité de la police judiciaire dans un proche avenir.

Le Ministre nous a également assurés que les procureurs examineraient toutes les affaires et ne s'appuieraient pas sur les procédures appliquées par les brigades, lesquelles ne répondent pas aux normes légales. Un fait important à signaler est la décision rendue par le Ministre de l'intérieur le 29 novembre, précisant quelles autorités publiques sont compétentes pour arrêter, détenir et enquêter, interdisant les arrestations et les enquêtes menées par les brigades, et ordonnant à ces dernières de renvoyer dès que possible les dossiers des affaires aux autorités compétentes. La MANUL continue de faire pression pour que les conditions de détention s'améliorent et pour que les affaires soient examinées de manière appropriée et diligente, qu'elles se concluent par une libération ou un procès équitable.

S'agissant de la justice transitionnelle, le Ministre de la justice m'a informé que son Ministère avait présenté au CNT, pour examen et adoption, un projet de loi, que l'ONU avait déclaré conforme aux normes internationales et aux pratiques de référence. Le CNT a montré qu'il demeurait déterminé à rechercher la réconciliation en organisant, le 10 décembre, une conférence nationale sur la réconciliation, qui a rassemblé environ 500 participants. Des acteurs de la société civile, ainsi que des chefs religieux et tribaux ont entrepris diverses initiatives de réconciliation au niveau local.

Parmi les efforts de réconciliation en cours, certains concernent les milliers de personnes déplacées

contre leur gré, y compris près de 35 000 Tawerghans qui n'ont pas encore pu rentrer chez eux suite à des allégations d'implication de certains membres de leur communauté dans les violations commises pendant le conflit. Le défi demeure d'intégrer les initiatives locales dans un cadre national de justice transitionnelle.

Bien que les opérations humanitaires s'achèvent à la fin de l'année, l'ONU continuera d'appuyer les autorités nationales en venant en aide aux Libyens qui sont toujours déplacés à l'intérieur du pays. Selon l'Agence de secours humanitaire de la Libye, près de 63 000 personnes déplacées enregistrées ont besoin d'aide humanitaire en Libye. Plus de 75 % de la population de Bani Walid est rentrée, mais le nombre de retours à Syrte est inférieur à 50 %, en raison de problèmes de sécurité, des dégâts considérables infligés aux logements et aux infrastructures, et du grand nombre de restes explosifs de guerre encore présents. Les personnes déplacées, ainsi que les rapatriés à Bani Walid et Syrte, continuent de recevoir l'aide humanitaire.

La MANUL discute avec le Gouvernement de ses souhaits concernant la coordination de l'aide provenant de sources multilatérales et bilatérales. Compte tenu de sa durée limitée et de l'urgence de certaines priorités, il est peu probable que le processus d'évaluation coordonnée des besoins en Libye convenu avec l'ancien Comité exécutif soit jugé approprié pour répondre aux besoins du nouveau Gouvernement. Il est proposé d'organiser en janvier une réunion de travail avec les ministères clefs pour prendre en compte leurs projets les plus urgents afin de savoir quelles formes d'aide internationale sont nécessaires dans l'immédiat. Même si cette approche pourrait déboucher sur des évaluations rapides dans certains secteurs ou sous-secteurs, de plus amples évaluations des besoins pourront être convenablement réalisées plus tard, une fois qu'un gouvernement élu pourra planifier à plus long terme. Entre-temps, la préparation des missions intégrées conduite sur le terrain a débuté en Libye, à laquelle se joindra une petite équipe de collègues du Siège à la mi-janvier, pour formuler des recommandations sur un mandat de la MANUL s'étendant au-delà de son mandat actuel. Il m'est particulièrement agréable d'annoncer qu'un accord a été conclu avec le Gouvernement sur l'accord relatif au statut de la MANUL, et il sera signé dans les prochains jours.

L'accélération du rythme des activités que j'ai mentionnées traduit le fait que le Gouvernement est en place et que l'ONU a désormais des interlocuteurs libyens à qui elle offre son appui. Trois mois après son déploiement initial, la MANUL compte maintenant un peu plus de 100 personnes au total, dont le personnel recruté sur le plan national constitue près de la moitié; 24 membres du personnel recruté sur le plan international opèrent dans les catégories d'activités de fond. Même avec nos effectifs limités, nous travaillons, il me semble, conformément aux principes que nous avions fixés et que le Conseil a approuvés : le respect de l'appropriation nationale libyenne, la rapidité d'intervention et l'efficacité dans la coordination des efforts internationaux. Le rythme va encore s'accélérer au début de 2012, qui sera encore une année cruciale dans la formidable histoire de la Libye.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Martin de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur João Maria Cabral.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) en date du 26 février 2011, j'ai l'honneur de présenter au Conseil de sécurité un rapport sur les travaux du Comité créé par cette résolution. Le rapport couvre la période du 27 septembre au 22 décembre 2011.

De nombreux faits sont survenus en ce qui concerne la Libye depuis le dernier exposé fait par le Président du Comité au Conseil, il y a presque trois mois. Premièrement, s'agissant du travail du Comité, la Banque centrale de la Libye et la Libyan Foreign Bank ont été radiées de la liste, le 16 décembre, à la demande des autorités libyennes compétentes. Le gel des avoirs ne s'applique donc plus à ces deux entités. Le Comité continuera de s'employer à faire en sorte que tous les avoirs gelés au titre des résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011) soient mis dès que possible à la disposition du peuple libyen, qui doit pouvoir en profiter.

Je tiens également à souligner que, le 31 octobre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2017 (2011), par laquelle il demandait au Comité d'évaluer les menaces et les problèmes, liés en particulier au terrorisme, que pose la prolifération dans la région de tous types d'armes et de matériel connexe, en particulier des missiles sol-air portables, en provenance de la Libye, et de lui soumettre un rapport sur les moyens de contrer cette menace et d'empêcher cette prolifération. Le Comité recevra l'aide du Groupe

d'experts, et devra coopérer avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et travailler, dans cette entreprise, avec d'autres organes compétents de l'ONU, dont l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Il serait bon également de consulter les organisations régionales et internationales. Par la suite, le 2 décembre, le Conseil a adopté la résolution 2022 (2011), par laquelle il a élargi le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), pour y inclure, en coordination et en consultation avec le Gouvernement libyen de transition, une aide et un appui aux efforts déployés par le pays pour contrer la menace de la prolifération d'armements et de matériel connexe de tous types, notamment les systèmes portables de défense anti-aérienne, en tenant compte, entre autres choses, du rapport susmentionné.

C'est dans le contexte de la mise en œuvre de cette résolution notamment que, le 12 décembre, les membres du Comité se sont réunis dans le cadre de consultations. Au cours de cette réunion, à la suite d'exposés présentés par le Groupe d'experts, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'OACI et la MANUL sur la mise en œuvre de la résolution 2017 (2011), le Comité a convenu que le document de travail serait consolidé par le Groupe en février 2012, à partir de quoi le Comité soumettrait peu de temps après un rapport au Conseil.

L'autre grand objectif de ces consultations était d'entendre un exposé du Groupe d'experts sur son rapport d'activité. Le Groupe a fait rapport sur les missions qu'il avait entreprises dans divers pays de la région, dont la Libye, et sollicité l'aide du Comité pour les autres missions qu'il comptait mener. Le Groupe a transmis certaines de ses conclusions préliminaires sur son suivi de l'application de l'embargo sur les armes, de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs. Lors des discussions qui ont suivi, les membres du Comité ont adressé des questions ou des observations au Groupe et convenu d'envisager d'envoyer des lettres à certains pays qui n'avaient pas encore répondu à la demande de visite faite par le Groupe. L'accent a été mis sur la poursuite de la coopération entre le Groupe d'experts et la MANUL.

Au cours de la période considérée, eu égard à l'embargo sur les armes, le Comité a approuvé quatre demandes d'exception à cette mesure au titre des alinéas a) et c) du paragraphe 9 de la résolution 1970 (2011). Le Comité n'avait pas non plus d'objection à une cinquième demande d'exception qui invoquait l'alinéa c) du paragraphe 9 de la résolution. De plus, le Comité n'a pris aucune mesure négative par rapport aux six notifications au titre de l'alinéa a) du paragraphe 13 de la résolution 2009 (2011), qui autorise la fourniture d'armements et de matériel connexe de tous types ayant pour but l'aide aux autorités libyennes pour la sécurité ou le désarmement.

S'agissant du gel des avoirs, j'ai déjà noté la radiation des listes de la Banque centrale de Libye et de la Libyan Foreign Bank. Avant cette radiation, le Comité avait approuvé six demandes d'exception au gel des avoirs au titre de la disposition sur les dépenses extraordinaires énoncée à l'alinéa b) du paragraphe 19 de la résolution 1970 (2011). Il a également accusé réception de six notifications au titre de la disposition sur les contrats antérieurs figurant au paragraphe 21 de cette même résolution. Par ailleurs, le Comité n'a pas pris de décision négative par rapport aux 11 notifications au titre de la disposition sur les dépenses ordinaires énoncée à l'alinéa a) du paragraphe 19 de la résolution 1970 (2011) et aux 12 notifications au titre de l'alinéa a) du paragraphe 16 de la résolution 2009 (2011). Les membres du Conseil se souviendront que ce dernier paragraphe prévoit le dégel de fonds pour des objectifs additionnels. En tout, ces demandes et notifications se chiffrent à au moins 18 milliards de dollars.

Enfin, au cours de la période considérée, dans ses réponses aux communications écrites soumises par les États Membres, le Comité a confirmé que, avec l'adoption de la résolution 2009 (2011), le gel des avoirs ne s'applique plus aux antennes des entités inscrites sur les listes de l'ONU. Le Comité continuera de donner des conseils sur la portée et l'application des mesures pertinentes à tout État Membre qui en fera la demande, afin d'assurer que les choses soient claires et bien comprises par tous.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.